



La filière céréalière pourrait être dépossédée de son QG historique

Justice—Le procès en appel opposant la CCI au SGBBCP, concernant sa présence dans la bourse, devait se tenir le 28 juin au tribunal administratif de Paris.

Rodolphe de Céglic

NON GRATA. Alors que la filière céréalière se réunit depuis des siècles sous la rotonde de la bourse de Commerce, celle-ci pourrait ne plus accueillir les bureaux du Syndicat général de la bourse de Commerce de Paris (SGBBCP) et de la Chambre arbitrale internationale de Paris (CAIP). Depuis plusieurs années, ces deux instances sont sommées de quitter leurs locaux originels par la Chambre de commerce de Paris (CCI), chargée par la Cour des comptes de mieux rentabiliser cet espace. Officiellement, la CCI aurait pour projet de rapatrier une partie de ses bureaux d'Ile de France. En décembre dernier, le tribunal administratif de Paris a donné gain de cause en première instance à la CCI, condamnant le SGBBCP et la CAIP à payer les loyers et à quitter les lieux dans les six mois. Une sentence directement exécutoire contre laquelle le SGBBCP a fait rapidement appel afin de rester dans les murs de la bourse du Commerce jusqu'à l'appel du premier jugement qui devait avoir lieu ce jeudi 28 juin.

« Un vrai scandale » pour B. Delforge

« Je n'en dors plus la nuit », confie Baudouin Delforge. Le président du SGBBCP et de la CAIP ne décolère pas à l'idée de quitter ses locaux historiques. « Depuis plus d'un demi-millénaire, la profession se retrouve ici. Le syndicat est là depuis plus de cent-cinquante ans. C'est un vrai scandale. Surtout au regard du poids de l'agro-industrie dans le commerce ex-



La bourse de Commerce de Paris, lieu privilégié de la filière des grains française depuis plusieurs siècles. Photo : Rodolphe de Céglic

térieur français, devant Airbus d'ailleurs. » Rappelons en outre que Paris accueillera en 2013 la Bourse européenne, qui devrait rassembler 3.000 participants de 60 pays.

Alors que le syndicat résidait à titre gracieux dans la bourse du Commerce depuis son arrivée, la CCI aurait « exigé le paiement de charges puis de loyers, au prix du marché, via une convention d'occupation précaire », explique Baudouin Delforge. « Nous avons refusé de payer les loyers à l'époque car la CCI ne nous proposait pas de bail, et contrairement à ce que prétend la CCI, le paiement des charges a toujours été honoré jusqu'ici (...) Je crois en la justice de mon pays, mais s'il le faut, nous irons devant le Conseil d'État », promet-il.

« Ce sera Paris ou l'étranger »

Si le tribunal ne changeait pas son fusil d'épaule, quelle seraient les conséquences pour le syndicat ? Pour Baudouin Delforge,

pas question de l'installer hors de la capitale. « On ne s'imagine pas ailleurs qu'à la bourse, pas plus qu'en dehors de Paris. » Et d'ajouter : « Genève et Bruxelles sont prêts à nous accueillir ». Mais si le syndicat était contraint de déménager qu'advierait-il des bourses organisées traditionnellement sous la rotonde ? Jusqu'à maintenant, cette dernière ainsi que la salle Baltard étaient louées par le SGBBCP à la CCI de Paris (respectivement 11.000 € et 1.700 € par bourse) mais un départ des murs pourrait compliquer l'organisation de bourses des grains.

Les courtiers sont aussi sommés de partir

L'ensemble de la filière grain est concernée par cette éviction. Si la Fédération du négoce agricole a déjà fait ses valises, certains sont entrés en résistance, comme la Fédération française des syndicats de courtiers en marchandises (FFSCM) ou les Courtiers assermentés. Antoine de Gasquet, président de la FFSCM fait valoir que les loyers dus ont toujours été payés.

Pour autant, la FFSCM n'entend pas quitter les lieux sans se défendre. Invités à déménager l'an dernier, la FFSCM a conclu un bail précaire. « Pour nous, ce départ est injustifié », explique Antoine de Gasquet. Nous avons écrit à la CCI, mais attendons une réponse. » Et de conclure : « On ne peut effacer en quelques jours un siècle d'histoire entre les courtiers de France et la bourse de Commerce de Paris. »